

Séance  
ordinaire du 5  
septembre  
2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE  
20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE  
VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Trois (3) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville soient madame Sonia Lévesque, directrice des communications ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

23.09.432

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

23.09.433

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 250 474.53\$  
↳ Comptes préautorisés : 704 304.33\$

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

5. Autorisation de prolongation du délai de construction pour le lot 6 034 543.

**FINANCES**

6. Ratification du renouvellement de l'entente locative avec Remorques S.O.S. Saguenay Inc. (Complexe St-Paul).
7. Autorisation de versement de dons.
8. Autorisation de paiement à la municipalité de Sainte-Flavie dans le dossier de l'assainissement des eaux.
9. Autorisation de recommandation de paiement no 5 – participation financière développement résidentiel Lelièvre.

10. Autorisation de recommandation de paiement no 10 – réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

#### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Autorisation d'embauche d'un journalier au service des loisirs (poste temporaire).

#### LOISIRS

12. Recommandation de paiement no 8 – réaménagement du parc Richelieu.
13. Autorisation de signature de la convention d'aide financière avec le Service national des Sauveteurs inc.
14. Autorisation de location d'un parcours ludique pour le parc du ruisseau Lebrun à la firme Charlie Tango.
15. Autorisation de mandat à Gides April inc. pour des travaux de peinture au Château Landry et à la Petite gare de la Rivière Blanche.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Ratification du changement de statut de recrue à pompier à l'essai.
17. Autorisation de formation pour le service incendie.
18. Autorisation de la tenue d'une journée portes ouvertes à la caserne et fermeture du boulevard Jacques-Cartier.

#### URBANISME

19. Adoption du règlement 2023-1495 établissant un programme triennal d'inspection des fosses septiques de rétention à vidange totale.
20. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 30 août 2023 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
21. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1199, boulevard Jacques-Cartier
22. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1487, boulevard Jacques-Cartier.
23. Affaires nouvelles.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

**23.09.434**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

**CONSIDÉRANT** QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023;

**CONSIDÉRANT** QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 14 août 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

**23.09.435**

**ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli d'une somme de 250 474.53\$ ;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés d'une somme de 704 304.33 \$.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

23.09.436

### AUTORISATION DE PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION POUR LE LOT 6 034 543

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a un droit de rétrocession sur le lot 6 034 543 situé dans le parc industriel Pierre-De-Bané;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a fait inscrire au registre foncier un préavis d'exercice d'un droit de demander la résolution de la vente le 19 juillet dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est sur le point d'être racheté par Transport Gino Bois;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville accepte de transférer l'obligation de l'article 10 de la promesse d'achat et reproduite au contrat de vente entre la Ville et Garage du carrefour MJ interdisant la cession ou la revente du terrain avant qu'un garage soit érigé à Transport Gino Bois. Cette obligation devra être inscrite à l'acte de vente entre Transport Gino Bois et Garage du Carrefour MJ;

**CONSIDÉRANT QUE** Transport Gino Bois a un projet de construire un entrepôt en 2024 et possiblement un 2<sup>e</sup> bâtiment en 2025;

**CONSIDÉRANT** les délais pour finaliser la transaction de vente et les impératifs économiques actuels reliés à la construction;

**CONSIDÉRANT QUE** Transport Gino Bois a fait la demande pour une prolongation du délai de construction se terminant le 31 décembre 2025;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la prolongation du délai de construction jusqu'au 31 décembre 2025, et donne mandat à la firme d'avocat DHC de faire une radiation de son préavis d'exercice au registre foncier.

## FINANCES

23.09.437

### RATIFICATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOCATIVE AVEC REMORQUES S.O.S. SAGUENAY INC. (COMPLEXE ST-PAUL)

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le renouvellement de l'entente locative avec Remorques S.O.S. Saguenay (Complexe St-Paul) pour une période d'un an du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2024, et ce, aux mêmes conditions.

23.09.438

### AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Club de patinage artistique	financement saison 2022-2023	6 702.07\$
Hockey mineur	financement saison 2022-2023	14 219.71\$
Club de patinage de vitesse	financement saison 2022-2023	3 507.50\$
Club de natation Les Espadons Paraxion	financement saison 2022-2023	10 773.00\$
Club de hockey senior Bois BSL De Mont-Joli	financement saison 2022-2023	8 287.56\$
Filles d'Isabelle	Déjeuner-bénéfice	100\$

**23.09.439            AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE  
DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de deux (2) paiements à la municipalité de Sainte-Flavie relativement au dossier de l'assainissement des eaux. Un premier montant de 82 780.59\$ sera transmis en septembre 2023 tandis qu'un second de 84 685\$ suivra en octobre 2023.

**23.09.440            AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5 –  
PARTICIPATION FINANCIÈRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LELIÈVRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 2545-0024 Québec inc. a présenté une demande de paiement no 5 pour la participation financière de la Ville de Mont-Joli au développement résidentiel Lelièvre au montant de 20 251.40\$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 5 et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 5 au montant de 20 251.40\$ incluant les taxes à 2545-0024 Québec inc.

**23.09.441            AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 10 –  
RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE  
DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie DVM Construction inc. a présenté une demande de paiement no 10 pour le réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 10 et la recommandation de la firme Rive architecture et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 10 au montant de 11 821.53\$ incluant les taxes à DVM Construction inc.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**23.09.442            AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES  
LOISIRS (POSTE TEMPORAIRE)**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Christian Gendron comme journalier temporaire au services des loisirs. Monsieur Gendron sera assujéti à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et entrera en fonction le 5 septembre.

**LOISIRS**

**23.09.443            RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 8 – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC  
RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Construction Albert inc. a présenté une demande de paiement no 8 pour le réaménagement du parc Richelieu au montant de 138 566.10 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 8 et la recommandation de la firme GLCRM architectes inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 8 au montant de 138 566.10 \$ incluant les taxes à Construction Albert Inc .

**23.09.444                   AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC.**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la convention d'aide financière du Service national des sauveteurs et d'en respecter les conditions. Cette aide de l'ordre de 15 034\$ permettra de donner les formations menant au brevet de moniteurs et sauveteurs aquatiques.

**23.09.445                   AUTORISATION DE LOCATION D'UN PARCOURS LUDIQUE POUR LE PARC DU RUISSEAU LEBRUN À LA FIRME CHARLIE TANGO**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la location d'un parcours ludique de la firme Charlie Tango, pour le parc du Ruisseau Lebrun pour tout le mois d'octobre, et ce, au coût de 4 000\$ plus les taxes. Par la même résolution, le directeur du service des loisirs, monsieur Roch Nadeau, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec la firme.

**23.09.446                   AUTORISATION DE MANDAT À GIDES APRIL INC. POUR DES TRAVAUX DE PEINTURE AU CHÂTEAU LANDRY ET À LA PETITE GARE DE LA RIVIÈRE BLANCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a obtenu une aide financière au montant de 27 448.50\$ du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a fait une demande de soumission à quatre entreprises à savoir : Construction Edgar Bujold, Construction Gides April inc, Construction Joli-Mont et Gyps'art;

**CONSIDÉRANT QUE** seul Construction Gides April a déposé une soumission;

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de peinture à Construction Gides April inc. pour un montant de 24 914,27\$ plus les taxes pour le Château Landry et un montant de 24 454.10\$ plus les taxes pour la Gare de Rivière blanche.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**23.09.447                   RATIFICATION DU CHANGEMENT DE STATUT DE RECRUE À POMPIER À L'ESSAI**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le changement de statut de monsieur Simon Smith de recrue à pompier à l'essai, et ce, en date du 23 août dernier.

**23.09.448                   AUTORISATION DE FORMATION POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'une formation « entrée par effraction » volet 2 de la firme 819 Training, et ce au coût de 4950\$. Cette formation est admissible au volet 3 du programme d'aide financière à la formation des services incendies.

**23.09.449                   AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA CASERNE ET FERMETURE DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le service incendie à organiser une journée portes ouvertes, le 14 octobre prochain de 10h à 15h dans le cadre de la semaine nationale de prévention des incendies.

Par la même résolution, le conseil autorise la fermeture du boulevard Jacques-Cartier à la circulation entre les avenues Levasseur et Beaupré. Des routes alternatives sont proposées en direction nord par les rues Beaupré, Thibault et St-Paul et en direction sud via les rues Levasseur, Blanchet et des Retraites.

URBANISME

**23.09.450 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1495 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES SEPTIQUES DE RÉTENTION À VIDANGE TOTALE**

*Item retiré.*

**23.09.451 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 30 AOÛT 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 30 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 30 août 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de dérogation mineure
- Deux demandes de PIIA

**23.09.452 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1199, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite uniformiser ses enseignes de ses marquises et de ses immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est soumis à l'approbation du règlement sur les PIIA puisque cet immeuble est compris dans le secteur urbain traditionnel qui y est assujetti;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1199, boulevard Jacques-Cartier.

**23.09.453 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1487, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la locataire de cet immeuble souhaite régulariser l'installation de son enseigne appliquée dans sa vitrine avant pour son service commercial d'aide pédagogique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est soumis à l'approbation du règlement sur les PIIA puisque cet immeuble est compris dans le secteur urbain traditionnel qui y est assujetti;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1487, boulevard Jacques-Cartier.

**23.09.454 AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle.*

**23.09.455**

PÉRIODE DE QUESTIONS

*Monsieur Michel Morneau demande s'il y aura un jour un endroit prévu pour le deck hockey extérieur?*

*Le maire répond que la Ville n'a pas déposé de projet en 2023-2024 et de plus il n'y a pas de subvention de disponible.*

*Monsieur Gilles Côté se plaint du bruit des véhicules et de la vitesse sur le boulevard Gaboury et du fait que la situation ne s'est pas améliorée depuis juin.*

*La Ville a sensibilisé la SQ aujourd'hui sur la situation de la vitesse. Monsieur Soucy va demander à la SQ d'entrer en contact avec lui pour l'informer des mesures prises par la SQ. Il a demandé une présence accrue sur les lieux.*

*Monsieur Côté questionne le fait que le MTQ n'a pas mis en place un affichage concernant la majoration au double des amendes sur un chantier.*

*Monsieur le maire mentionne que le chantier était sous la responsabilité du MTQ et les travaux étaient faits de nuit.*

**23.09.456**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 27 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière